

COMPTE-RENDU DE REUNION

- Réseau insertion en milieu ordinaire de travail des jeunes et adultes avec autisme -

20/05/2014 – Université de Strasbourg

Ordre du jour

Quel accompagnement pour l'insertion professionnelle des personnes avec autisme ?
Retour d'expériences innovantes – colloque du 14 mars 2014

Les services d'accompagnement sont des dispositifs construits. Intervenant au sein de l'entreprise, ils sont innovants en ce sens. Ces services permettent d'articuler les compétences du travailleur handicapé (TH) avec son environnement professionnel. Ils assurent :

- l'élaboration du projet professionnel du TH
- la qualité de l'accompagnement prenant en compte la globalité de la personne, ceci permettant une individualisation de son parcours
- la continuité dans le parcours de la personne, notamment entre sa scolarisation et l'emploi
- la création d'outils et d'une méthodologie adaptés au handicap
- la connaissance du handicap et les moyens de compensation y afférant
- un handicap clairement nommé et/ou une présentation des signes cliniques
- une communication rassurante auprès de l'entreprise et la négociation avec celle-ci
- l'aménagement du poste demandant de la créativité à l'accompagnant et à l'employeur
- une adaptation de l'entretien d'embauche
- un étayage avec les différents acteurs dont la famille

Le travail permet au TH avec TED d'expérimenter une situation d'emploi.

Les stages et les Evaluations en Milieu de Travail (EMT) permettent à l'employeur d'évaluer les compétences professionnelles et les difficultés du salarié.

Les entreprises adaptées sont des structures intermédiaires pouvant être un levier vers l'emploi durable.

Au niveau de l'éducation nationale, le GRETA organise des formations pour adultes dans la plupart des métiers.

Quel accompagnement pour l'accompagnant ?

Comment changer le regard de l'employeur ? La notion d'inclusion des TH prévue dans la loi de 2005 suppose une action sur l'environnement, même s'il est rappelé que la loi n'impose pas aux employeurs de s'adapter.

Une formation aux handicaps pour les tuteurs en entreprises est assurée à la CCI de Strasbourg.

De plus en plus d'entreprises disposent de la charte diversité et mettent en place des missions handicap avec des référents identifiés.

Il n'existe pas de service prestataire agefiph sur la région, pour les travailleurs handicapés avec TED. Le SAVE positionné sur « le handicap psychique » accepte d'accompagner ce public à titre expérimental, sur le Haut-Rhin.

Les SESSAD 16-25 ans répondraient également à cette problématique. Après 25 ans, un SAMSAH dit « pro » devrait prendre le relais.

Intervention de la chef de projet, ARS Alsace

Présentation du programme interdépartemental d'accompagnement de la perte d'autonomie (PRIAC) concernant les personnes avec TED sans déficience intellectuelle. Le 3^{ème} plan autisme prend insuffisamment en compte les besoins de ce public.

La création des dispositifs expérimentaux est plus souple. Cependant, leur pérennité n'est pas assurée.
ex : SESSAD : 16-25 ans.

Les SAMSAH sont financés conjointement par l'ARS et le Conseil Général.

→ sur le Haut-Rhin :

- création d'un SAMSAH pro de 20 places ; appel à projet sept. 2014 ; montée en charge progressive
- hébergement regroupé

→ sur le Bas-Rhin :

- création de 8 à 15 places de SESSAD 16-25 ans ; appel à projet : avril 2015
- équipe mobile pour prévention des troubles du comportement et intervention

Les financements seront disponibles en 2016-17.

Prochaine rencontre

mardi 14 octobre 2014

Ordre du jour : Comment mieux coordonner les situations problématiques ?

Présentation de cas pratiques / Comment interpeller les entreprises et les sensibiliser au handicap ?